



#EPS2024

Pour une EPS et un sport scolaire olympiens !



Ce bulletin comporte une affiche A3 pages 6 et 7 à dégrapher !



Si vous n'êtes pas encore syndiqué.es, ce bulletin comporte une fiche de syndicalisation et une enveloppe T !

Journées spéciales

Congrès & Semaine de l'EPS

Stage mutations

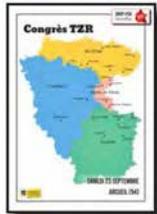
Guider vos choix

SNEP-FSU
Versailles



Congrès TZR

Pensez à vous inscrire au moins 3 jours avant



26 Septembre - Arcueil

Ce stage a pour objectif d'éclairer les collègues TZR sur les **dates et périodes importantes** de l'année scolaire. Il permet aussi d'informer les collègues sur l'ensemble des **indemnités** auxquelles ils/elles sont susceptibles d'avoir droit et dans quelles conditions. Les questions sur les **mutations** sont aussi abordées lors de cette journée.

Congrès sport scolaire IDF

Pensez à vous inscrire au moins 3 jours avant



03 octobre - Paris

Ce stage a pour objectif d'éclairer les collègues sur les **grands enjeux** du service public du sport scolaire (présidence d'AS, forfait 3h...). Les **questions d'actualité** y seront évoquées: élections UNSS, fonctionnement des AS (transports, budget, subvention, rôle de trésorier et de secrétaire d'AS...) et de l'UNSS (district, instances, PNDSS, règlement fédéral...).

Journées de l'EPS

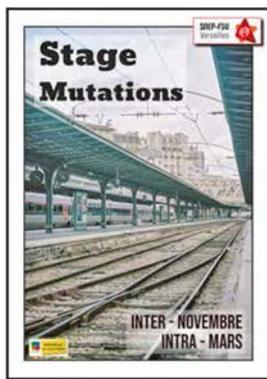
Pensez à vous inscrire au moins 3 jours avant



14, 15, 16 décembre - STAPS Orsay

3 journées pour traiter l'EPS au prisme de l'égalité fille/garçon, des questions de **Genre** et de la prise en compte des **Transidentités**. Une alternance de séquences entre des **temps théoriques** avec des sociologues émérites comme Catherine Louveau, de la **pratique** dans plusieurs APSA (Sports co, athlétisme, danse,...) et des temps **d'échange et de convivialité**.

Mieux comprendre les règles et enjeux des mutations.



Mutations inter - 13, 16, 21 et 23 novembre

Mutations intra - 11, 12, 14 et 18 mars



Retrouvez tous les stages sur le site du Snep-FSU Versailles ou en scannant le QR code ci-dessus.



www.snepfusu-versailles.net



s3-versailles@snepfusu.net

Stages 2023-2024



Pas d'autocensure

Tu as le droit à 12 jours de formation syndicale par an !



Stages pédagogiques

Bien entrer dans le métier

Stages Agir

Participer à la vie de son établissement

Stage sécurité, responsabilité

Ça n'arrive pas qu'aux autres

Escalade

Pensez à vous inscrire avant le 9 septembre



Lundi 9 et mardi 10 octobre

Stage pédagogique en escalade. Pratique et théorie au programme ! Une approche pédagogique originale et un parti pris didactique en lien avec les grands enjeux éducatifs portés par le SNEP-FSU au travers des programmes alternatifs notamment !

Sports collectifs

Pensez à vous inscrire avant le 12 septembre



Jeudi 12 et Vendredi 13 octobre

Stage pédagogique en sports collectifs. Pratique et théorie au programme ! Une approche pédagogique originale et un parti pris didactique en lien avec les grands enjeux éducatifs portés par le SNEP-FSU au travers des programmes alternatifs notamment !

Ultimate

Pensez à vous inscrire avant le 12 septembre



Jeudi 12 et Vendredi 13 octobre

Stage pédagogique en ultimate. Pratique et théorie au programme ! Une approche pédagogique originale et un parti pris didactique en lien avec les grands enjeux éducatifs portés par le SNEP-FSU au travers des programmes alternatifs notamment !

Budget - 20 Novembre (91)

Pensez à vous inscrire avant le 20 octobre



Ce stage aborde en priorité, les questions financières (budget des EPLE, crédits EPS et financements de l'AS) et les conditions de travail des enseignant-e-s (Installations sportives, diversification des publics enseignés, rapports avec les hiérarchies,...).

Ce stage traite aussi des différentes instances et des droits syndicaux.

DGH 18 janvier (78)

Pensez à vous inscrire avant le 18 décembre

DGH 25, 26 janvier (95)

Pensez à vous inscrire avant le 22 décembre

Ce stage explique les mécanismes des dotations horaires globales allouées aux établissements scolaires : quels impacts des récentes réformes sur ces dotations ?



Jeudi 28 et Vendredi 29 mars

Pensez à vous inscrire avant le 28 février

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ? Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements,... ? Quelle contribution syndicale sur ces questions ? Autant d'interrogations que ce stage s'est proposé d'aborder, à partir de l'étude des différents thèmes qui gravitent autour du métier et de ses risques..





SITE INTERNET :
<http://www.snepf-su-versailles.net/>

#EPS2024

Pour une EPS et un sport scolaire olympiens !

/ SOMMAIRE /

Stages du SNEP-FSU Versailles // p2

Edito // p3

Pour une EPS et sport scolaire olympiens !

Corpo // p4

- Mouvement intra 2023
- Rendez vous de carrière 2023
- Hors Classe, Classe Exceptionnelle et Echelon Spécial 2023

Actualités // p5

- Pacte : ne nous trompons pas !
- Merci PIA !

Affiche des Journées de l'EPS (A détacher !) // p6-7

Actualités // p8

- Budget 2024
- Bienvenue aux professeurs stagiaires

UNSS // p9

- Les élections des élu.es des AS

Les départements de l'académie // p10

Le collectif de l'académie // p11

Fiche de syndicalisation // p12

Le SNEP-FSU-Versailles souhaite tout d'abord une bonne rentrée à l'ensemble de la profession ainsi que la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie. Au printemps dernier, au terme d'une campagne sur le mouvement académique où le SNEP-FSU-Versailles dénonçait une énième fois le manque de créations de postes au regard de l'augmentation du nombre d'élèves, nous écrivions : « il faut aujourd'hui 1 000 élèves supplémentaires dans un département pour créer un poste EPS.

En 10 ans c'est une augmentation de 2.5 % du taux d'HSA que nos services enseignants ont dû absorber pour faire face à cette politique du contre-emploi ! ». Ces choix politiques en matière d'éducation continuent d'accroître à chaque rentrée scolaire, la charge professionnelle des collègues.

En cette rentrée 2023, le PACTE enseignant, laissant croire à une hausse de nos rémunérations, vient alourdir un peu plus la charge du travail enseignant et risque fort de fragiliser le collectif dans nos équipes pédagogiques.

Et comme si cela ne suffisait pas, c'est une attaque sans précédent qui vient d'être portée sur notre droit à la formation continue. Alertés par nos collègues formatrices et formateurs, nous apprenons en ces jours de rentrée que les stages FPC devront, en partie cette année, se dérouler pendant nos vacances !

Recrutement insuffisant, Remplacement de courte durée faisant peu cas de la continuité pédagogique, FPC sur les congés scolaires et dispositif « 2 h de sport » hors sol disciplinaire en collège, tracent le projet d'éducation sportive au rabais de ce gouvernement !

Le SNEP-FSU-Versailles porte et défend une toute autre vision permettant véritablement d'éduquer sportivement tous nos jeunes en favorisant pour chaque élève, son accès à la culture et la pratique des APSA.

En cette année olympique, ensemble jouons collectif pour que 2023/2024 soit enfin l'année d'un développement performant et mieux reconnu de l'EPS et du sport scolaire à l'école !

Bonne lecture et bonne année scolaire qui te verra, on l'espère, rejoindre le SNEP-FSU-Versailles car notre profession n'est jamais aussi forte et respectée qu'unie et rassemblée autour de son outil culturo-syndical préféré !

Eric Olivero
 Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)



« Élément indispensable d'échanges permettant à chaque enseignant-e de réactualiser ses compétences professionnelles, la FPC permet l'expression des besoins et la traduction en action de formation ; c'est aussi une structure importante d'intégration des nouveaux collègues dans le travail des équipes sur les contenus disciplinaires. C'est un DROIT dont tout enseignant doit pouvoir bénéficier tout au long de sa carrière »

Bulletin académique n°26, janvier 2014 -Jacotte Sels
 secrétaire académique SNEP-FSU-Versailles et responsable FPC

Mouvement intra 2023 : l'administration persiste dans l'erreur

Le paritarisme, gage d'équité et de transparence

Depuis la disparition d'un contrôle paritaire des opérations liées aux mutations, l'administration a réussi l'exploit d'ignorer toutes les priorités légales au fil des ans. Cette année a encore apporté son lot d'erreurs ! Un certain nombre de collègues nous ont contacté et ont pu voir leur barème corrigé et/ou leur affectation revue. Malheureusement, d'autres se sont vu opposer un refus, alors même que l'administration reconnaissait son erreur. Avant la Loi de transformation de la Fonction Publique, les propositions des commissaires paritaires du SNEP-FSU amélioraient chaque année une centaine de situations. **Il est donc urgent de revenir à un contrôle paritaire des opérations relatives à la carrière.**

LES BARRES DU MOUVEMENT 2023

DEP	Collèges	Lycées	Lycées professionnels	Zones de remplacement
78	29 pts	34 pts	-	14 pts
91	14 pts	29 pts	-	14 pts
92	21 pts	28 pts	29 pts	14 pts
95	14 pts	14 pts	14 pts	

Une carte scolaire à reconstituer chaque année

De nombreux collègues nous ont communiqué leur résultat d'affectation ou les arrivées et départs de leur établissement. Pour ceux qui auraient oublié de le faire, merci de nous les communiquer à l'adresse : corpo-versailles@snefsu.net

De même, pour les TZR qui ont reçu un établissement de rattachement en juin, une affectation à l'année en juillet ou en août, nous sommes demandeurs de vos résultats, l'administration ne nous communiquant plus rien.

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)



Hors Classe, Classe Exceptionnelle et Echelon Spécial 2023

⇒ 79 promus à la Hors Classe contre 56 en 2019. C'est la conséquence directe du passage d'un ratio de 16,9% à 21% obtenu grâce à l'action de la FSU. De manière générale, les collègues vont y passer plus tôt. Malheureusement un retard est toujours constaté pour les femmes.

⇒ 26 collègues ont accédé à la Classe Exceptionnelle avec une sur-représentation des hommes - sans la prise en compte de nos revendications par le ministère, ce chiffre aurait pu être de 0.

⇒ Concernant l'Echelon Spécial, ce sont 13 collègues (dont seulement 4 femmes) qui ont été promus.

L'an prochain, un nouveau système assurera les promotions. Les récentes victoires syndicales permettront un meilleur accès de toutes et tous à ce troisième grade. Dans le respect de nos revendications, nous continuons d'intervenir pour rendre cette voie de promotion accessible à l'ensemble de la profession. Le SNEP-FSU continuera également à mobiliser la profession pour obtenir une revalorisation à la hauteur des responsabilités exercées ! Nous sommes loin d'avoir rattrapé les 22% de pouvoir d'achat perdus depuis 1980.

Rendez-vous de carrière 2023

L'immense majorité des collègues qui ont engagé la procédure de contestation ont obtenu satisfaction l'an passé. Pour ceux / celles qui ont eu ou auraient dû avoir un rendez-vous l'an passé, les comptes rendus viennent de tomber. Il est important de ne pas rester isolé et d'agir lorsque vous constatez des incohérences.

3 étapes pour contester :

⇒ Apporter dès à présent des commentaires sans vous limiter au nombre de caractères autorisés par l'application, par voie hiérarchique au Recteur et envoyer un double à :

corpo-versailles@snefsu.net

⇒ A la réception de l'avis final, contester en utilisant la procédure. Nous serons disponibles pour vous accompagner avant l'envoi de cette contestation.

⇒ Si vous n'obtenez pas satisfaction, contester à nouveau en saisissant la CAPA où siègent des élu·es du SNEP-FSU. Pour ceux qui n'ont pas été visités, vous allez peut-être faire partie de la session de rattrapage en début d'année scolaire.

Si votre rendez-vous doit avoir lieu cette année (ce sera le cas, des enseignants d'EPS actuellement au 6, 8 ou 9^{ème} échelon), vous avez dû recevoir un mail via lprof vous signifiant ce rendez-vous de carrière. Mais il y a parfois quelques loupés (notamment pour celles et ceux qui viennent de changer d'académie ou qui ont bénéficié de l'ASA par exemple).

Important à savoir, l'ancienne DRH du rectorat a bien confirmé qu'il n'existe pas de quotas pour les items ou les avis finaux contrairement à ce qu'affirment certains IA-IPR EPS.

Dans les 3 semaines suivant votre rendez-vous, vous serez destinataires des appréciations des évaluateurs. Vous pourrez formuler des observations. Nous vous conseillons vivement d'y mettre tous les commentaires que vous souhaitez, notamment en cas de désaccord. **Pendant toutes les phases, avant, pendant, ne restez pas seuls !**

Bruno Maréchal

PACTE : Ne nous trompons pas !

Toutes les annonces présidentielles et gouvernementales sur l'éducation de la rentrée ne se sont portées que sur les absences des professeurs et sur le sport à l'école à la veille des JOP.

Malheureusement les propositions formulées sont loin d'être à la hauteur des enjeux !

D'abord sur l'absence des professeurs, les absences de courte durée sur lesquelles se centrent les annonces (réunion, formation continue, compétitions UNSS) ne représentent en réalité que 13% du total des absences de professeurs. **Ce ne sont pas ces absences de courte durée que les familles déplorent mais bien un poste vacant ou un congé maladie de longue durée dans les disciplines déficitaires à la rentrée sans qu'il n'y ait la moindre option pour les remplacer faute de candidat.** Et cela malgré des jobs dating intensifs de la part des rectorats ! Et ces postes vacants sont bien le résultat de la politique gouvernementale de ces dernières années avec les nombreuses suppressions de postes, des conditions de travail qui se dégradent (effectifs par classe / tâches administratives qui s'accumulent / pression hiérarchique) et des revalorisations salariales qui ne sont pas à la hauteur du travail réalisé par les enseignants.

Les conditions de travail des enseignants vont pourtant encore se dégrader. En effet, **les enseignants travaillent déjà en moyenne 43h par semaine** (Source : enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP). Mais cela ne suffit apparemment pas. A présent, toutes les réunions devront se dérouler en dehors des temps de cours. Peu d'enseignants ne passent pas une partie de leurs congés à corriger des copies ou à préparer leurs cours, et pourtant, il faudra désormais que leur formation professionnelle se déroule sur le temps des vacances scolaires. **Mais dans quelle profession demande t-on aux travailleurs de se former sur leurs**

vacances ? Et l'on se questionne encore sur les problématiques d'attractivité du métier ?

Nous avons déjà perçu dès cette rentrée que les directions des établissements sont sous pression face aux absences des professeurs et commencent à l'exercer à leur tour sur les équipes enseignantes. Les décrets d'application autour du PACTE sont sortis pendant l'été. Ils ne laissent plus de place à l'interprétation. Ce sont les remplacements de courte durée qui doivent être la priorité des attributions des briques. Si à l'heure actuelle, nombre de nos collègues ne sont pas tombés dans le piège et ont refusé de signer malgré les problématiques salariales, le chantage et la culpabilisation sont à craindre très prochainement. Les chefs d'établissement risquent de demander aux collègues voulant suivre une réunion ou une formation de se trouver un remplaçant eux-mêmes ! Nous garderons une grande vigilance concernant les mercredis matin. En effet, les professeurs d'EPS sont régulièrement sollicités sur ces temps quant à l'organisation ou l'accompagnement des compétitions UNSS. Aucun enseignant d'EPS ne doit se voir obliger à signer le pacte sur la mission de Remplacement de Courte Durée pour que ces collègues puissent être autorisés à remplir leur mission concernant le sport scolaire.

C'est bien à l'Etat et non aux enseignants d'assurer la continuité du service public d'enseignement en recrutant davantage de professeurs titulaires et formés et surtout en améliorant les conditions de travail des enseignants en poste.

Par ailleurs, la communication gouvernementale qui persiste à présenter les dispositifs : APQ en primaire ou « 2 heures de sport en plus » au collège comme les solutions à la sédentarité ne sont que des effets d'annonce. A contrario, le SNEP-FSU défend l'idée que **c'est en renforçant les horaires d'EPS en les portant à 4 heures sur toute la scolarité et le sport scolaire**

pour tous et en favorisant la création des « plus en EPS » (sections sportives scolaires et les EPPCS en lycée) que nous pourront permettre à tous nos élèves d'acquérir des connaissances et des compétences sportives et artistiques solides pour les réinvestir au-delà de l'école.

Mélanie Peltier
Collège la Mare aux Saules
(Coignièrès)



Toutes voiles vers la retraite !

Luc Miserey, un monument du secteur Sport dans les Yvelines. Très attaché à son métier, au foot et à la réduction des inégalités sous toutes ses formes, il demeurera dans la mémoire collective un militant multi-cartes (syndical et politique).
Bon vent Luc ! La Rochelle, ça aidera puisqu'il paraît que c'est ta future destination !

Merci PIA !

Mélanie PELTIER et Jean FAYEMENDY étaient présents au pot de départ à la retraite de Pia HENAFF-PINEAU. Comment aurions-nous pu ne pas être de celles et de ceux qui ont tenu à saluer cette grande dame au parcours et à l'engagement professionnels exceptionnels.
Son exigence et sa rigueur assumées au service de la formation et de la réussite des étudiant.e.s et des professeurs stagiaires auront marqué toutes celles et ceux qui ont eu la chance de la côtoyer au STAPS d'ORSAY et à l'INSPE de Versailles.
L'excellence des relations que nous avons toujours eues avec Pia traduisait un respect partagé, mûri d'une solide affectation.

Bonne (active) retraite Pia !

DANSE
ATHLÉTISME-
RELAIS
ESCALADE



Historique du sport

Catherine LOUVERU, Sociologue

Conditions et enjeux de l'accès des femmes aux pratiques sportives et sexuation des pratiques sportives. Où en est-on de l'Égalité entre les sexes, des normes de genre, du sexisme et de l'homophobie dans le sport ?

Construire ensemble une EPS de

l'Égalité

Regards croisés et réflexion collective sur les dilemmes et moyens d'agir. Quelle culture commune, choix d'APPSA, mixité créative, contenus, évaluation ?

Inscriptions : site du SNEP-FSU Versailles

Participation : Syndiquées (20€)

Non syndiquées (40€)

Deux repas du soir compris

Transidentités

Faire évoluer nos regards.
Réflexions autour du tryptique Ecole / EPS et transidentités.

OUTrans, association féministe d'auto support Trans

Bastien POUY BIDARD, Doctorant en sciences de l'éducation et de la formation

**SOIRÉES D'ÉCHANGE ET DE
CONVIVIALITÉ**



LES JOURNÉES DE

LES JOURNÉES DE
EPS

PAS D'ÉDUCATION SANS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE



ÉGALITÉ

Questionner les problématiques
de Genre dans le SPORT et en EPS

Pratiques
(les après-midis) :

RUGBY

FOOTBALL



14, 15, 16
décembre
2023

STAPPS Orsay

**Conférence : Approche socio-
historique du Sport**

BUDGET 2024 : une année olympique sans investissement de la Région Ile De France pour l'EPS et le sport scolaire

Le SNEP-FSU a interpellé la Région lors du Conseil Interacadémique de l'Education Nationale (CIEN) du 12 septembre 2023.

En EPS, les budgets 2024 pour les Lycées et LP s'annoncent aussi austères que les années précédentes. En effet, les crédits pédagogiques étant globalisés à 29 € / élève, charge est laissée aux équipes de veiller à ce que les demandes en EPS soient prises en compte. Le SNEP-FSU dénonce cette situation qui met en concurrence les différentes disciplines.

Concernant l'accès aux équipements sportifs, la dotation de location des installations sportives n'a pas évolué depuis 2013 : encore à 8 € / élève cette année, plafonnée aux dépenses déclarées. Pour le SNEP-FSU, les besoins doivent être réellement réévalués pour permettre un enseignement en toute sécurité.

Comment Agir : interrogez votre gestionnaire et votre Chef d'Établissement à propos de la dotation location des installations sportives. Regardez si cela correspond à vos besoins. Si c'est insuffisant, faites demander une rallonge au Conseil Régional par votre gestionnaire et intervenez lors des CA.

Autre point important, la subvention allouée au sport scolaire a baissé de plus de 90% en 3 ans. Cette subvention permettait au service régional UNSS d'organiser des rencontres. **Avec plus de 90 000 licenciés dans notre académie, comment la Région peut-elle ignorer le sport scolaire à ce point ?**

Le SNEP-FSU continue de demander à la région IDF :

- Un fléchage des crédits pédagogiques EPS
- Des crédits transport pour se rendre sur les équipements sportifs
- La prise en compte des sections sportives, de l'option EPS et de la spécialité EPPCS
- Le rétablissement d'une subvention au sport scolaire à la hauteur de ses besoins
- La mise en place du groupe de travail sur la question des équipements sportifs, promis régulièrement depuis 2015.

L'ensemble des documents du CIEN avec la dotation budgétaire de votre lycée est à consulter sur le site du SNEP-FSU Versailles, rubrique équipements.

Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut
(Gonesse)



Bienvenue aux professeur.es stagiaires dans l'Académie de Versailles



L'an passé, la plupart des lauréat.es du CAPEPS affecté.es dans l'Académie de Versailles l'avaient été sur des postes « berceaux » ne correspondant pas à leur situation (1/2 temps, temps plein), ce qui avait entraîné beaucoup d'inquiétudes et de stress en amont de la rentrée. Le SNEP-FSU avait alerté le ministère et le rectorat dès le mois de Juillet mais rien n'avait été modifié avant la pré-rentrée.

Cette année, les affectations, dans notre académie, ont respecté les situations spécifiques des stagiaires mais les modalités d'affectation, depuis la loi de la transformation de la fonction publique, demeurent tou-

jours aussi opaques, car les stagiaires font des vœux de zones dans les départements sans connaître la liste des établissements concernés.

Le SNEP-FSU accompagne depuis des années les lauréats dès le début des inscriptions sur la plateforme ALADDIN, puis tout au long des vacances pour répondre aux nombreuses questions. Nous les conseillons dans leurs démarches et constituons des recours en cas de besoin.

Il est important que les collègues nous informent dès qu'ils ont connaissance d'un berceau pour un stagiaire afin que le SNEP-FSU transmette aux lauréat.es une liste la plus précise possible en juillet, au moment des choix de zone.

Le SNEP-FSU était bien présent le 28 août à l'Université de Nanterre à la pré-rentrée des stagiaires pour prendre contact avec celles et ceux qui le désiraient tout en leur transmettant des bulletins d'informations. Aujourd'hui, après cette rentrée compliquée,

il est important que les stagiaires soient le mieux accompagné.es possible pour faciliter leur installation dans les établissements.

Le SNEP-FSU porte le mandat d'une entrée progressive dans le métier et s'oppose à la réforme de la formation initiée par Blanquer et perpétuée par Attal. Le SNEP-FSU accompagnera toutes et tous les stagiaires au cours de cette année scolaire et sera présent comme depuis toujours pour lutter et défendre les droits à une formation professionnelle de qualité.

Nous invitons les stagiaires à ne pas rester isolé.es et à nous informer de leur situation afin que cette année de stage soit une réelle entrée valorisante dans notre métier.

Estelle Silly et Gilles Malet
Responsables du secteur Stagiaire
Stagiaires-versailles@snepfsu.net
Tel : 06 78 28 92 23



Les élections des élu.es des AS, un temps incontournable pour la démocratie à l'UNSS !



Les élu.es des AS sont d'illustres inconnus pour la plupart des collègues. Ils ont pourtant un rôle important dans les instances décisionnelles de l'UNSS que sont les Conseils départementaux de l'UNSS (CDUNSS), les Conseils régionaux de l'UNSS (CRUNSS) et l'Assemblée Générale de l'UNSS. Ils débattent et orientent les politiques sportives et financières de l'UNSS du local au national. Les élu.es des AS des listes « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous » sont d'ailleurs avec les représentant.es du SNEP-FSU les seules voix contradictoires avec les orientations de la DN UNSS depuis plusieurs années.

Pour rappel, ils ont été les seul.es à voter CONTRE le budget prévisionnel présenté lors de l'AG UNSS de juin dernier ! Aussi, il est très important que chaque AS se mobilise dès cette rentrée au regard du calendrier ci-dessous :

Calendrier Toutes académies	Quelles élections ?	Dans quel cadre ?	Quel·les électeur·rices ?
Avant le 06/10/2023	Élection du comité directeur de l'AS (*)	Lors de l'AG de l'AS	Par tous les membres de l'AS
Avant le 20/10/2023, les listes devront être déposées par les candidat.es pour l'élection au CDUNSS			
Entre le 13/11/2023 et le 24/11/2023	Élection des représentant.es des AS au CDUNSS	Lors d'une réunion du comité directeur de l'AS dans les établissements	Seulement par les membres du comité directeur de l'AS

Rappel : (*) Composition des Comités directeurs des AS (cf. article R. 552-2 du Code de l'éducation) :

a) Dans les collèges et lycées professionnels, le comité directeur se compose pour un tiers du chef d'établissement et des enseignants d'éducation physique et sportive animateurs de l'association, pour un tiers de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent, pour un tiers d'élèves.

[ndlr : exemple avec 3 enseignant.es d'EPS ayant le forfait d'AS dans l'établissement, le comité directeur d'une AS de collège ou LP comportera 12 membres].

b) Dans les lycées, le comité directeur se compose pour un quart du chef d'établissement et des enseignants d'éducation physique et sportive animateurs de l'association, pour un quart de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élève, pour la moitié d'élèves.

[ndlr : exemple avec 5 enseignant.es d'EPS ayant le forfait d'AS dans l'établissement, le comité directeur de l'AS du lycée comportera 24 membres].

Vous avez reçu le guide pratique des élections UNSS sur vos boîtes professionnelles le 6 septembre 2023. Des modèles de PV d'élection de comité directeur dans les AS seront disponibles sur le site du SNEP-FSU et le matériel de vote sera fourni par les Services Départementaux et Régionaux de l'UNSS. Parce que nos revendications se rejoignent, le SNEP-FSU vous invite à VOTER pour les listes « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous ».

Mélanie Peltier
Collège la Mare aux Saules
(Coignières)





LES DÉPARTEMENTS DE L'ACADÉMIE

78 - Yvelines



Pascal Sirejol
Collège B. Pascal (Plaisir)
Co-secrétaire dép.



Thomas Baillon
Collège F. Mauriac (Houdan)
Co-secrétaire dép.

91 - Essonne



Eric Olivero
Lycée JB Corot (Savigny-sur-Orge)
Co secrétaire dép.



Axel Bony
Collège L. Michel (Corbeil-Essonnes)
Co-secrétaire dép.

92 - Hauts de Seine



Gilles Malet
Collège Lakanal (Sceaux)
Co secrétaire dép.



Patricia
Collège M. Leclerc (Puteaux)
Co-secrétaire dép.

95 - Val d'oise



Lucas Desissaire
Collège Bel Air (Franconville)
Co secrétaire dép.



Célia Maysonnave
Collège J. Lurçat (Sarcelles)
Co-secrétaire dép.





SNEP-FSU
Versailles



LE COLLECTIF DE L'ACADÉMIE

Secrétariat académique

s3-versailles@snepfsu.net



Mélanie Peltier
Collège la mare aux saules (Coignières)
*Co-secrétaire acad,
Sport scolaire*



Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)
*Co secrétaire acad,
F3SCT acad et CSA région acad*



Jérôme Le Cam
Collège L. Blum (Villepreux)
*Co secrétaire acad,
Comité Social d'Administration et CRUNSS*

Secteur des personnels

corpo-versailles@snepfsu.net



Christel Giroud
Nouveau lycée
(Corneilles en Parisis)
Mutations

Secteurs pédagogique, égalité



Corinne Perier
Lycée R. Doisneau
(Corbeil-Essonnes)

Secteur équipements



Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut (Gonesse)
CIEN

Secteur stagiaire



Estelle Silly
Collège Jean Moulin
(Croissy sur Seine)

Secteur communication



Marc Legein
Lycée les sept mares (Maurepas)
Site internet, bulletin, lettre d'info acad.

Secteur sport scolaire



Marjorie Bounhol
Lycée M. Eliott (Epinay sous Sénart)
Trésorière dép. du 91, CRUNSS



Syndicalisation 2023-2024

Je renvoie ma fiche en utilisant l'enveloppe T (ne pas timbrer)

Identité	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
			Disponibilité	Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .	J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfsu.fr/espace-membre/ .	Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon					
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €					
CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				
MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €		
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €		
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3				89 €						
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin				
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €		Non syndicaux		60 €		
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €		Institutions/Associations		60 €		
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.			Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiants STAPS		20 €			
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €		
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		108 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €		
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €		Supérieur à 2 900 € → groupe 10		174 €		
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	Pour le compte du SNEP-FSU
	Prénom	76, rue des Rondeaux
	Adresse	75020 PARIS
	Compl. d'adresse	Ref : cotisation SNEP
	CP - Ville	A :
Pays	Le :	
Code IBAN	Signature :	
Code BIC		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation. Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €. Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.